



La Commune

ASSOCIATION DES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS (1871) · 2017 TRIMESTRE 1

SAMEDI 18 MARS 2017 ★ 11 H 00 ★ 12 H 30

PARCOURS SUR LES TRACES DE LA COMMUNE

DE LA MAIRIE DU X^E À LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Voir en page 3

NUMÉRO

69

LA RÉHABILITATION, ENFIN !

Nous attendions ce moment depuis si longtemps. Il y avait quelque chose d'un peu irréel, en ce soir du 29 novembre 2016, que d'entendre un député lire à la tribune de l'Assemblée nationale les paroles de la chanson : « *Tout ça n'empêche pas Nicolas, qu'la Commune n'est pas morte !* ». Les amies et amis qui assistaient à la séance ont eu le sentiment de vivre un moment historique. L'Assemblée débattait, en séance publique, d'une proposition de résolution visant à « rendre justice aux victimes de la répression de la Commune de Paris de 1871 ».

Ce débat, nous le savons, répondait à une demande constante portée depuis des années par notre association, en fait depuis que les réprimés de la Commune sont revenus de la prison, du bagne ou de l'exil. L'amnistie partielle du 3 mars 1879, puis l'amnistie générale du 11 juillet 1880, avaient seulement permis de libérer les communards encore en vie. Elles omettaient d'effacer les condamnations elles-mêmes. Amnistiés... mais toujours coupables. Plus encore, elles rejetaient tous les autres dans l'oubli et coulaient une chape de plomb sur la répression. Au fond, c'était l'amnistie contre l'amnésie.

Le député de Paris Patrick Bloche, présentant la résolution, pouvait ainsi heureusement conclure que « *le moment est donc venu que nous rendions honneur et dignité à ces milliers de femmes et d'hommes qui n'eurent que le tort, outre le fait d'être le peuple industriel de Paris, de croire en la possibilité de bâtir une République sociale* ».

Quel bonheur et quelle fierté pour nous de voir, face à une droite et une extrême-droite qui peinaient à dissimuler leur aversion pour ce que représente la Commune, les députés socialistes, communistes et radicaux de gauche monter à la

tribune pour soutenir la résolution et rappeler ce que la République doit à la Commune. Puis ils votèrent la résolution dont nous rappelons les termes, plus loin, dans ce numéro.

Cent-quarante-cinq ans après le printemps de 1871, la représentation nationale a enfin corrigé une décision qui, pour être généreuse, n'en reléguait pas moins la Commune dans les oubliettes de l'histoire nationale. C'est donc une étape capitale dans la reconnaissance de la Commune de Paris, qui a été accomplie en ce 29 novembre 2016. Notre association ne peut que se féliciter de ce pas majeur qui vient d'être accompli et remercier celles et ceux — parlementaires, personnalités, militant.e.s — qui ont œuvré à ce dénouement.

Cela ne marque pas pour autant la fin de notre action. La résolution formule des vœux de portée générale. Il nous reste à les faire vivre, à leur donner une traduction concrète. Des actes doivent suivre pour que soit respecté le vœu que « *soient mieux connues et diffusées les valeurs républicaines portées par les acteurs de la Commune de Paris* ». Le vote du 29 novembre est donc un acte historique, qui exige des confirmations et des implications concrètes.

✶ **ROGER MARTELLI ET MICHEL PUZELAT**

EN COUVERTURE

Illustration extraite
de *The Graphic*



SAMEDI 18 MARS 2017 ★ 11 H 00 ★ 12 H 30

PARCOURS SUR LES TRACES DE LA COMMUNE DE LA MAIRIE DU X^E À LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Le 18 mars 2017, nous célébrerons le début de la Commune de Paris 1871, place de la République. À l'occasion de ce parcours relativement court, nous voulons souligner l'apport de la Commune à la démocratie sociale et à la démocratie politique.

Quelle République pour le peuple et par le peuple ?

L'accent sera donc mis sur le peuple au pouvoir et l'application concrète par la Commune du pouvoir du peuple.

11 h 00 ★ Rassemblement à la Mairie du X^e arrondissement (métro Château-d'Eau).

11 h 10 ★ À la Mairie du X^e, nous interviendrons sur L'Union des femmes et la lutte des femmes pendant la Commune.

Par la rue du Château-d'Eau, nous nous rendrons jusqu'à la place de la République.

11 h 35 ★ Devant la Bourse du Travail (dans le square à l'angle de la rue du Château-d'Eau), nous rappellerons l'apport de la Commune à la démocratie sociale.

11 h 45 ★ Rue Léon Jouhaux (en face du diorama et de la caserne du Prince Eugène), nous parlerons du Tivoli-Vauxhall et de la Garde nationale, ainsi que de l'importance des réunions publiques dans la pratique démocratique de la Commune.

12 h 00 ★ À l'entrée du boulevard Voltaire, nous interviendrons sur Delescluze, la démocratie et la République.

12 h 15 ★ Devant la statue de Marianne, place de la République, nous évoquerons le peuple au pouvoir, à savoir la République sociale.

LE MOUVEMENT OUVRIER HONGROIS ET LA COMMUNE DE PARIS

Le mouvement socialiste faisait ses premiers pas en Hongrie quand la Commune de Paris fut proclamée. Elle suscita un enthousiasme énorme parmi les ouvriers, renforçant l'idée qu'un changement révolutionnaire de leur condition était possible. Le correspondant parisien du journal socialiste *Testvériség* (Fraternité) s'exclama le 26 mars 1871 : « *Vive la république social-démocrate !... Hier, nos camarades ont occupé sans coup férir l'Hôtel-de-Ville, où flotte à présent le drapeau rouge* ». Sous l'effet des événements parisiens, la ville de Pest (qui n'était pas encore reliée à Buda) connut des grèves d'une grande ampleur. Le 8 mai éclata l'important mouvement des tailleurs, dont 52 dirigeants furent arrêtés. La foule exigeant leur mise en liberté pénétra au parlement, avant d'être dispersée par la police.

LES FONDATEURS

Les pionniers du mouvement socialiste en Hongrie se recrutaient parmi les ouvriers qualifiés de l'industrie artisanale qui, au terme de leur apprentissage, partaient faire « le tour du monde » dans les pays occidentaux pour se perfectionner. Ils ramenaient avec eux non seulement des connaissances nouvelles, mais aussi de nouvelles idées qui « hantaient » alors toute l'Europe.



Károly Farkas (1843-1907) représentant de l'Internationale en Hongrie

Beaucoup connaissaient notamment les idées de Hermann Schulze (1808-1883) et de Ferdinand Lassalle (1825-1864) sur la coopération qui devait concurrencer puis éliminer le capitalisme, ainsi que la théorie de Karl Marx (1818-1883) affirmant que la conquête révolutionnaire du pouvoir politique était nécessaire pour « *réaliser l'émancipation économique du travail* ».

Certes, les positions n'étaient pas encore bien claires, ni bien établies. Ainsi, le menuisier

János Hrabje, qui fut un des fondateurs et le premier président de l'Association ouvrière générale (AOG), la première organisation socialiste des ouvriers hongrois fondée en février 1868, agissait en qualité de membre du Conseil général de la I^{ère} Internationale (AIT) et se considérait comme marxiste alors que, par ses idées, il était surtout lassallien.

Ce fut un autre ouvrier, le mécanicien Károly Farkas qui, au terme de longs débats, parvint à orienter l'action de l'AOG dans un esprit de lutte des classes. Farkas avait acquis sa formation politique en Suisse, auprès de Johann Philippe Becker, secrétaire du comité central des sections de langue allemande de l'AIT. Son journal, *Der Verbote* (1866-1871) était bien connu en Hongrie par les ouvriers organisés, et une correspondance épistolaire intense le liait à Farkas. Celui-ci devenait ainsi le principal représentant et propagandiste ardent de l'AIT en Hongrie, créant en 1869-1870 trois sections de l'Internationale dans ce pays, à Pest, Pozsony et Temesvár.

LE SORT DES COMMUNARDS RÉFUGIÉS

Dans une lettre datée du 20 mai 1871 adressée à Farkas, Becker fit savoir qu'à la suite de la défaite des insurgés de Lyon et de Marseille, des centaines de camarades en fuite, certains avec femmes et enfants, devraient être pris en charge par l'AIT. Il demande l'aide des ouvriers de Pest : « *Une grande assemblée serait peut-être la bienvenue. Mais [...] la solidarité doit devenir chair et sang par des actes* ».

En fait, à la réception de cette lettre, le peuple de Paris

était déjà écrasé. Les militants réunis par Farkas discutaient pour trouver la forme d'action la plus appropriée quand fut connue la circulaire du ministre français des Affaires étrangères, Jules Favre, adressée aux gouvernements européens leur demandant l'extradition des communards parisiens ayant trouvé refuge à l'étranger. À l'appel de l'AIT, partout en Europe, les ouvriers socialistes organisèrent des meetings de protestation. À Pest, le gouvernement n'était guère favorable à la circulaire : après la défaite de la révolution de 1848-49, plusieurs de ses membres avaient bénéficié du droit d'asile en France et en Angleterre notamment pour fuir la répression autrichienne ; et, en tout cas, l'extradition des réfugiés politiques était contraire aux accords internationaux.

Paradoxalement, ce fut le chef de l'opposition démocratique, Dániel Irányi, héros de 1848-49, rentré en Hongrie après 20 années d'exil, qui proposa au parlement de distinguer entre réfugiés politiques méritant l'accueil et « criminels » en fuite qui devaient être extradés. S'élevant contre une telle duplicité, l'AOG décida le 5 juin qu'une assemblée populaire

L'ancien Hôtel de Ville de Pest



serait convoquée pour le 11, afin de rendre hommage aux martyrs de la Commune de Paris et d'exiger le droit d'asile pour tous ses combattants. Or, le 9 juin, le ministre de l'Intérieur interdit la réunion et le 10, le conseil des ministres décida d'appliquer la proposition d'Irányi.

L'ASSEMBLÉE ET LE CORTÈGE FUNÈBRE

Le règlement de l'AOG n'interdisait pas les réunions sans caractère politique et, en s'y référant, ses dirigeants pensaient pouvoir contourner l'interdit ministériel. Le 11 juin, environ 500 personnes se rassemblèrent dans la grande salle d'une auberge, sise au n° 4 de la place István à Pest. Toutes les fabriques (minoteries, constructions mécaniques et navales, arsenaux, tissage) étaient représentées, et non seulement des Hongrois, mais aussi des ouvriers allemands, slovaques, tchèques, polonais et roumains, qui vivaient en grand nombre dans la capitale ; des artisans aussi (tailleurs, cordonniers, menuisiers, brasseurs, ouvriers boulangers) répondirent à l'appel, ainsi que les leaders socialistes autrichiens Andreas Scheu et Wenzel Peschan.

En signe de deuil, tous affichaient un ruban noir à leurs chapeaux. Les orateurs rappelaient le sacrifice des communards, pionniers d'un autre ordre social. Selon la police, « certains parlaient [...] contre le gouvernement actuel,

contre la domination de classe de la noblesse, du grand capital et du clergé, qui devait disparaître pour être remplacée par l'État ouvrier libre » ; Andreas Scheu citait dans son discours le mot de ralliement de l'AIT : « *Prolétaires, unissez-vous !* ».

La réunion se termina vers 18 heures. Les ouvriers se mirent alors en rang et le « cortège funèbre » se dirigea vers le Bois de la Ville, chantant la *Marseillaise* avec le refrain socialiste qui acclamait le drapeau rouge et la révolution universelle. Après la dispersion, les manifestants se retrouvèrent par petits groupes dans les auberges du quartier. Autour des tables de « Chez le Ramoneur », beaucoup lisaient un appel dont Becker avait envoyé 100 exemplaires avec son courrier du 20 mai. Ce texte rédigé en avril 1871 saluait les insurgés parisiens et résumait en 51 points les revendications des prolétaires. Prenant la parole, Scheu lut l'éditorial de la *Volkswille* pendant qu'on levait son verre en l'honneur de la Commune aux cris de « *Vive la république ! Vive la révolution !* ».

ARRESTATIONS ET PROCÈS

Dès le matin du 12 juin 1871, la police arrêta Scheu, Peschan et trois autres Autrichiens. Ils furent jetés dans la prison de l'Hôtel de Ville, « *une cave répugnante* » fourmillant de vermine. Les arrestations se poursuivirent toute la semaine, avec perquisitions et confiscations des documents trouvés. Le grand nombre de correspondances émanant de l'AIT et l'invitation des internationalistes autrichiens faisaient croire à la police d'être en présence d'une conspiration contre l'État. Zsigmond Politzer, rédacteur de la *Fraternité*, était particulièrement visé. Alors que Scheu et ses camarades furent conduits à la frontière et remis à la police autrichienne, l'interrogatoire des



Károly Farkas (1843-1907) représentant de l'Internationale en Hongrie

ouvriers arrêtés se poursuivait à la préfecture de police de Pest. Ils allaient y passer plus de deux mois, et finalement 28 d'entre eux seraient traduits en justice, inculpés de haute trahison et de lèse-majesté. La plupart étaient des artisans (tailleurs, imprimeurs, cordonniers) et 22 avaient une position dirigeante dans l'AOG ; plus de la moitié du groupe avait moins de 30 ans. Les documents confisqués, les interrogatoires et le procès apportèrent encore bien d'autres éléments utiles à la connaissance du mouvement socialiste hongrois débutant et de ses relations avec l'Internationale. Dans le procès qui se déroula les 22-23 avril 1872, le tribunal se montra prudent en regard du régime constitutionnel récemment acquis par le Compromis avec

l'Autriche (1867). Mais grâce surtout au courage des accusés et à la défense assurée par des avocats sympathisants, le procès se termina par un acquittement général, à l'exception de Politzer, qui fut condamné à six mois de détention.

✶ JULIEN PAPP

Sources : S. Vincze Edit., *A hitlenségi per 1871-1872* (Un procès de haute trahison 1871-1872), Budapest, 1971, 208 p. Márta Nyilas, Tibor Erényi, *Magyar szemtanúk a Párizsi Kommunről* (Témoins hongrois de la Commune de Paris), Budapest, 1971, 279 p. *Általános Munkásegylet* (Association ouvrière générale) : https://hu.wikipedia.org/wiki/Általános_Munkásegylet Politzer Csapó Zsigmond, www.cellbibl.hu/index.php/10.../93-politzer-csapo-zsigmond

Photos : collection de l'auteur

Les dirigeants de l'Association ouvrière générale de Hongrie accusés de haute trahison (1871-1872)



L'affaire Marcerou est aujourd'hui bien oubliée. Pourtant, c'est un des rares exemples de mise en accusation par les communards d'un tortionnaire de la répression versaillaise de 1871.

L'AFFAIRE MARCEROU UN TORTIONNAIRE VERSAILLAIS EN ACCUSATION

L'affaire débute au lendemain du vote de l'amnistie plénière le 11 juillet 1880 lorsqu'un nouveau journal, *l'Intransigeant*, relance l'enquête après qu'elle a été enterrée une première fois par les autorités.

L'ENQUÊTE DE L'INTRANSIGEANT

Son fondateur, Henri Rochefort, confie la campagne de presse au journaliste Frédéric Cournet, ancien élu de la Commune et militant blanquiste. Du 7 au 20 août 1880, il expose chaque jour à la une les dépositions des témoins et victimes de violences commises en 1871 par le « *geôlier en chef* » du dépôt des Chantiers, Marcerou. L'ancien lancier de la Garde impériale, fervent bonapartiste, dirigeait l'une des principales prisons militaires où furent parqués les communards avant d'être jugés et déportés. Pour étayer son enquête, le journal publie des extraits du récit, tout juste édité en 1880, de Mme Hardouin ¹.

L'institutrice relate son séjour carcéral dans ce lieu particulièrement humide et nauséa-

bond, situé au rez-de-chaussée des casernes des Grandes Écuries de Versailles. Elle y expose les conditions de détention déplorables et les sévices contre les détenus.

Les très nombreux témoignages, réunis plus tard pour l'essentiel dans un ouvrage anonyme ², accusent celui que *le Petit Parisien* appelle « *le fouetteur d'enfant, le violeur de femmes, l'assassin de prisonniers de Versailles* ³ ». Dans le quartier des femmes, les violences contre les « *pétroleuses* » sont quotidiennes. Premières à déposer dans *l'Intransigeant*, Mmes Cadolle et Dalang racontent qu'un jour, pour avoir protesté après qu'un enfant ait été frappé, elles furent attachées avec d'autres femmes à un poteau. « *Puis, sans crainte, bravement, Marcerou prit plaisir à les invectiver et à les torturer. Au cri de douleur poussé par la citoyenne Dijon, il répondit : « Serrez-les fort, je voudrais qu'elles en crevassent ! » Les cordes entraient dans les chairs et y creusaient leurs sillons sanglants* ⁴ ». Les hommes ne sont pas épargnés non plus. Un ébéniste, Stanson relate ainsi qu'il fut « *pour avoir été fumé* » dépouillé de ses vêtements, lié et jeté nu dans un ruisseau par un froid atroce, avec ordre à deux soldats de le tuer à coups de baïon-

nette "s'il bougeait"⁵ ». Enfin, parqués ensemble, les enfants sont tout autant victimes de sévices. Le fils Ranvier, arrêté à 14 ans à la place de son père en fuite⁶, témoigne : « *Un enfant de onze ans fut frappé par Marcerou de quatre-vingts coups de canne ; on le releva évanoui du banc sur lequel on l'avait étendu, nu jusqu'à la ceinture. Transporté d'office à l'ambulance, il y mourut. Un autre enfant fut frappé par Marcerou d'un coup de pied dans le bas-ventre et blessé pour toute la vie*⁷ ».

LA MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Dès sa parution, l'enquête d'investigation menée par *l'Intransigeant* divise la presse nationale. Les journaux opportunistes soutiennent l'attitude attentiste du gouvernement républicain. Le ministère dirigé par Freycinet, un proche de Gambetta, a choisi de maintenir en poste Marcerou, nommé au temps de l'Ordre moral commissaire de surveillance à la gare de Vincennes. Il ordonne aussi en août l'expulsion immédiate du graveur Dalang, citoyen suisse sous prétexte que sa femme a déposé dans *l'Intransigeant* quelques jours auparavant. De leur côté, les journaux conservateurs (*le Figaro, le Gaulois...*) dénoncent l'ineptie des accusations portées : « *leur atrocité même trahit l'exagération et le parti pris de ces récits*⁸ ». Pour eux, l'affaire annonce « *la campagne de revanche entreprise par les feuilles rouges*⁹ ». Ils contre-attaquent en publiant les interviews des protagonistes en cause dans l'affaire, le capitaine Marcerou et le général Gaillard. Délégué de la justice militaire à Versailles en 1871, l'ancien colonel prétend ne rien savoir des agissements de son subalterne. A l'inverse, la campagne de *l'Intransigeant* est naturellement relayée par le réseau de la presse radicale (*la Justice, le Petit Parisien...*) et socialiste (*le*

Prolétaire, l'Égalité...). Il s'agit pour les forces de gauche de parvenir à mobiliser l'opinion publique. La première réunion est organisée au Quartier Latin par un groupe d'étudiants socialistes. Il est appuyé par le comité socialiste d'aide aux amnésés qui met en place une commission de sept membres¹⁰, chargée de « *continuer l'enquête commencée, non seulement contre Marcerou, mais encore contre tous ses complices*¹¹ ».

L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Lors du premier Conseil des ministres du nouveau gouvernement présidé par Jules Ferry, le processus judiciaire s'accélère, après une phase d'atermoïement. Le Garde des sceaux désigne une commission comprenant un juge d'instruc-



Le lieutenant Charles Eugène Marcerou (1829-1898), geôlier en chef de la prison des Chantiers (1871)

tion, un maître des requêtes et un officier de l'armée, chargée de diriger une enquête administrative sur le cas Marcerou « *accusé d'avoir exercé des traitements féroces sur les détenus de La Commune* ¹² ». Cependant, dans la presse, l'affaire passe au second plan car à l'automne se déclenche un nouveau scandale mettant en cause le général Cissey, plusieurs fois ministre et qui a participé à la répression de la Commune. Amant d'une célèbre espionne à la solde de l'Allemagne, il est soupçonné de trahison. La commission d'enquête siège donc avec discrétion de fin septembre à décembre

Frédéric Courmet (1837-1885)
journaliste, ancien communard



au ministère de la Justice, place Vendôme. Elle procède d'abord à l'audition des avocats qui, en tant que défenseurs de communards devant les conseils de guerre à Versailles, avaient eu accès à la prison des Chantiers. Elle entend ensuite les députés A. Naquet et E. Brelay, anciens membres de l'enquête administrative parlementaire. Ils rappellent avoir interrogé des témoins et confirment les actes de violence de Marcerou.

Par contre, peu d'anciens communards sont convoqués. Lucien Rabuel et Albert Callet sont d'anciens officiers fédérés devenus journalistes. Henri Urbain, fils d'un élu de la Commune ¹³, est la seule victime de mauvais traitements avec Herminie Cadolle. Elle comparait seulement après avoir sollicité la commission dans une lettre publiée dans la presse ¹⁴. Offusquée par l'audition, elle déclare : « *puisque vous ne pouvez pas traduire M. Marcerou en cour d'assises, je me contente donc du tribunal de l'opinion publique* ¹⁵ ». Face à ces accusations, le capitaine est aussi invité à s'expliquer ainsi que ses supérieurs, les généraux Appert et Gaillard, chefs de la justice militaire chargée en 1871 de juger les communards. Mais bien qu'initialement prévus, peu de débats contradictoires sont en définitive organisés d'après la presse. Finalement, fin décembre 1880, le rapport de la commission est remis au Garde des Sceaux et conclut à l'annulation de l'enquête administrative, « *aucune preuve n'ayant donné lieu à poursuivre M. Marcerou* ¹⁶ ». En réaction à ce dénouement attendu, les protestations dans les journaux de gauche sont vives. *L'Intransigeant* titre « *La fin de la comédie* » et le *Petit Parisien* assène : « *En France, — nous le savons de longue date — on s'entend à étouffer les enquêtes, et quand on ne peut les étouffer, on s'arrange toujours de manière à ce qu'elles n'aboutissent à*

rien¹⁷ ». Seulement le retentissement de l'affaire est tel que Marcerou, commissaire de surveillance des chemins de fer, est contraint de quitter la région parisienne. Il est muté dans l'Aisne, où il décèdera en 1898. Autre acteur majeur, Frédéric Cournet, désavoué par Rochefort mécontent de sa campagne de presse, démissionne pour le journal de Blanqui, *Ni Dieu Ni Maître*, et meurt précocement, à l'âge de 46 ans. Ses funérailles au Père-Lachaise en 1885 seront très suivies.

Pour conclure, la commission d'enquête sur le régime pénitentiaire du bagne en Nouvelle-Calédonie qui entend, à la même époque, notamment les ex-forçats Allemane et Trinquet, pourfendeurs du directeur Charrière n'aboutira pas non plus¹⁸.

■ ÉRIC LEBOUTELLER



Le Petit Parisien du 1^{er} janvier 1881

(1) Mme Hardouin (C.), *La Détenue de Versailles*, 1879 (rééd. Amis de la Commune, 2005).

(2) L. G., *Le Dossier de l'affaire Marcerou. Dépositions des témoins* (recueil non daté de 29 témoignages consultable sur Gallica, site de la Bnf).

(3) *Le Petit Parisien*, le 15 sept. 1880.

(4) *L'Intransigeant*, le 10 août 1880.

(5) *La Justice*, le 11 août 1880.

(6) Gabriel Ranvier (1828-1879), élu de la Commune en exil à Londres.

(7) *L'Intransigeant*, le 11 août 1880. (8) *Le Gaulois*, 18 août 1880.

(8) *Le Gaulois*, 18 août 1880.

(9) Idem.

(10) Parmi les membres : F. Cournet, la trésorière du comité H. Cadolle, J.-B. Clément de retour d'exil.

(11) *L'Intransigeant*, 21 sept. 1880.

(12) *Le Rappel*, 25 sept. 1880. (13) Raoul Urbain (1837-1902) condamné aux travaux forcés en 1871.

(13) *La Justice*, 2 nov. 1880.

(14) *La Justice*, 2 nov. 1880.

(15) *La Justice*, 8 nov. 1880.

(16) *Le Petit Parisien*, 1er janv. 1881.

(17) Idem.

(18) Jean Allemane, *Mémoires d'un communard*, Maspero, 1981, p. 540-549

QUATRE MARIAGES ET... UN ENTERREMENT LE DESTIN DE CONSTANCE CHARTIER

Au cimetière de Levallois-Perret, nul ne peut ignorer les tombes très sobres, quoiqu'inégalement fleuries, de Théophile Ferré et de Louise Michel. Il en est

une autre, dans la sixième division, qui ne laisse pas d'intriguer en raison de l'obélisque qui la surmonte. Y reposent Alexandre Gosselin et Constance Chartier, « veuve de Marchois et de Gosselin », mais aussi de Costé et de Beaurin.

Constance Céline, fille d'un journalier, née à Saint-Jacques-sur-Darnétal, en Seine-Inférieure, le 8 mars 1833, avait épousé, en premières noces, en novembre 1852, Pierre Antoine Costé, menuisier, qui mourut prématurément, le 15 août 1855, à l'âge de 27 ans, après lui avoir donné une fille Maria Céline. Elle s'était remariée, en janvier 1858, avec Narcisse Calixte Beaurin, commis, qui avait le double de son âge et disparut quatre années plus tard.

Le 26 décembre 1863, elle épousait à Rouen, où ont été enregistrés les décès de ses deux précédents maris, un ouvrier fondeur, Adolphe Narcisse Marchois, né à Senlis (Oise), le 19 novembre 1825, veuf d'Éléonore, morte l'année précédente après cinq années de vie commune. Le couple se trouvait à Paris à la naissance, le 7 octobre 1864, d'Ernest Henri qui ne vivra que deux mois, et il eut une fille Marguerite, le 13 février 1870. Constance avait retrouvé un



Tombe de Gosselin

emploi de repasseuse, et Adolphe devint puddleur, rude besogne qui exigeait un grand savoir-faire, puisqu'elle consistait à brasser la fonte liquide afin de la transformer en fer.

Marchois, libéré comme brigadier en 1853, après sept années passées dans le train des

équipages, fut sergent pendant le premier siège. Élu lieutenant dans sa compagnie sédentaire, il assura son service à l'intérieur de Paris, durant la Commune. Rentré chez lui lors de l'arrivée des troupes versaillaises, il n'en fut pas moins déclaré coupable d'avoir exercé un commandement dans des bandes insurrectionnelles et de port d'armes apparentes et d'uniforme militaire. En dépit de circonstances atténuantes justifiées par des « antécédents irréprochables », il fut condamné, le 18 décembre 1871, à la déportation simple, et, embarqué sur *La Guerrière*, il arriva à l'île des Pins le 2 novembre 1872. Converti au métier de son épouse, il cultivait, en dehors des heures de travail, une petite concession de 10 ares, et compta parmi les neuf conseillers élus au suffrage universel dans la première des cinq communes créées par l'arrêté du 9 novembre suivant.

Sa femme, comme sa belle-fille Maria, âgée de 21 ans, aurait été « *imbue des mêmes principes que lui [qui] se signalait par l'exaltation de ses opinions subversives* ». Elle n'eut de cesse de lutter pour obtenir l'aménagement de la peine qui frappait son époux. Ainsi, le 1^{er} juin 1876, elle fait valoir, dans une lettre à Mac-Mahon, que, « *restée seule avec un jeune enfant âgé de 6 ans seulement, il ne [lui] est plus possible de suffire à [ses] besoins par le travail. Pourquoi je viens vous prier de vouloir bien accorder à mon mari, au père de mon enfant, la grâce des peines qu'il a encourues.* » Lettre apostillée par le président de la Société de secours mutuels de Grenelle et Javel, qui « *certifie que le pétitionnaire, appartenant à ladite société, acquittait exactement ses cotisations et vivait en bon père de famille avant les événements.* »

En fait, ce n'est que le 12 juillet que le « *pétitionnaire* » sollicita la grâce du prési-

dent, s'engageant « *à rester désormais éloigné de tout mouvement, de toute entreprise qui tendrait à troubler de nouveau le pays.* » Le gouverneur de Pritzbuher se borna à transmettre le recours, sans l'appuyer d'un avis favorable, car « *son caractère est violent et grossier, ses fréquentations sont douteuses, et il paraît animé d'un mauvais esprit* ». De fait, « *le recours en grâce n'a pas paru susceptible d'être accueilli* », lui fut-il notifié par lettre ministérielle du 31 mars 1877.

Il ne se découragea pas et rédigea une nouvelle requête, le 27 septembre 1877 :



« J'ai bien souffert depuis six ans et plus que j'expie un moment d'erreur, dû plutôt à l'effervescence populaire (suite du siège) qu'à des sentiments hostiles [...]. Je vient a nouveau vous suppliez d'avoir égard a la position d'une malheureuse famille qui se trouvent privé de son soutien par le fait de mon arrestation. A vous appartient, Monsieur le Président, et c'est la plus belle de vos prérogatives, le droit de faire grâce pour l'homme raisonnable qui a pu mériter par sa conduite d'être rendu à sa famille et a son pays. Permettez-moi donc, en implorant votre clémence, de porter jusqu'à vous, Monsieur, cette humble requête, en mon nom personnel, pour ma femme et mes enfants qui se trouvent par mon absence privés de leur [sic] soutien et qui aspirent a mon retour. »

Cette fois, le service de la déportation, en contradiction avec l'avis formé l'année précédente, appuya sa demande, le 1^{er} octobre : « Se conduit bien ; son caractère s'est bien radouci ; il est soumis, son esprit est également bien changé et paraît être bon ; mœurs et moralité bonnes ; n'a plus que de bonnes fréquentations ».

Le 4 mars 1878, sa peine fut commuée en sept ans de détention à partir du jugement, ce qui signifiait qu'il aurait été libre en débarquant à Brest. Or, le 11 juillet, eut lieu son enterrement civil : « Cet homme s'est pendu, écrit Théodore Ozeré à sa femme et à sa fille ; dans une lettre qu'il a laissée pour sa famille, il déclare qu'il met fin à ses jours, parce qu'il a contracté l'habitude, depuis qu'il est en prison, de s'enivrer. Combien comme lui ? Hélas ! » Curieusement, il précise que le désespéré devait partir par *Le Tage*, qui avait jeté l'ancre à Nouméa le 9 juin. Marchois aurait-il été atteint par la nouvelle de sa commutation avant sa mort, moins « par suite de strangulation volontaire » qu'après la casure de la branche à laquelle il avait accroché sa corde ? Selon un autre de ses camarades de déportation Léon Wouters, il fut « trouvé mort dans le

fleuve Uro, après 12 à 14 heures d'absence, c'est-à-dire de 6 h du soir à 7 h du matin. D'après le médecin, il a dû souffrir environ 4 h après une chute qui lui a causé deux blessures mortelles. Les rats ou autres insectes lui avaient déjà mangé un œil. » « La nostalgie s'empare de quelques-uns, et la mort volontaire s'ensuit », ajoute Wouters qui, lui-même, mettra fin à ses jours.

Sa dernière lettre, Constance ne l'a pas reçue, puisqu'elle est conservée aux Archives de la France d'Outre-Mer. Voici ce qu'il lui écrivit :

« Ma bonne Constance,

Je ne suis plus digne de toi, j'ai failli, non à l'honneur, non comme voleur, mais d'une façon plus ignoble. Quand tu recevras cette lettre, j'aurai cessé d'exister. Embrasse bien notre enfant chéri, mais ne lui dit pas la mort que je va subir. Je vous aimais bien, mais je me suis enivrer au point que j'ai oublié que j'étais un homme. Pardonne-moi les chagrins que je va te causer ainsi qu'a notre enfant.

Adieu.

Celui qui n'est plus digne de se dire ton mari. »

Le 12 décembre 1878, le ministère de la Marine et des Colonies informait le gouverneur que la veuve « insiste pour connaître le véritable genre de mort auquel a succombé son mari ». Entre-temps, le 21 octobre, elle avait écrit au ministre :

« J'ai l'honneur de vouloir bien prendre en considération la douleur que je viens de ressentir en apprenant la mort de mon mari. Cette douleur est d'autant plus sensible que j'attendais mon mari par le premier bâtiment, en vertu d'une commutation qu'il avait su obtenir par sa bonne conduite dans l'exil.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de venir vous demander les seuls souvenirs que je puisse avoir de mon défunt en vous priant de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que tout ce qui lui a appartenu soit donné comme seule consolation à une femme et à des enfants qui, tout en pleurant, ont l'honneur de vous saluer. »



Monument du cimetière d'Ouroa

Lui fut remise une somme de 104,85 F que le défunt n'avait donc pas dépensée en libations, lui dont la seule punition disciplinaire fut une condamnation à 4 jours de prison pour arrogance envers un surveillant. Il faut croire qu'un dégrisement l'aurait convaincu de son indignité, en lui rappelant les sacrifices consentis par son épouse, dont les secours, apportés par des mandats postaux de 5 ou 10 F, ne lui firent jamais défaut.

Il fallut probablement que Constance patientât jusqu'en septembre 1879, et le retour à Paris de près d'un millier de déportés, pour être informée des derniers instants de son mari. Parmi les rapatriés se trouvait Alexandre Gosselin, né le 22 décembre 1837 à Reims, et libéré, en 1864, de ses obligations militaires avec un certificat de bonne conduite. Rappelé sous les drapeaux, en 1870, dans la même arme, le génie, dans laquelle il avait servi, ce plombier-zingueur, se trouvant sans ressources, s'était « rangé sous la bannière de l'insurrection », et il bénéficia de promotions successives. Sergent, lieutenant, puis capitaine en second, il apporta lui-même,

le 21 mai, sa démission à Delescluze, délégué civil à la guerre : « *Le désordre était grand, l'obéissance à peu près nulle. En présence de cette désorganisation, moi qui ai été soldat, je ne dois plus commander.* » Il n'en continua pas moins à suivre sa compagnie comme simple sapeur et fut fait prisonnier le 26 mai. Ayant ajouté aux charges qui pesaient sur Marchois la « *confection de barricades, retranchements et autres travaux dans le but d'arrêter ou d'entraver la force publique* », il fut condamné à la même peine en raison des renseignements favorables qui furent recueillies sur sa conduite : « *Bien que vivant maritalement avec une femme, il avait des habitudes régulières et se montrait ouvrier aussi laborieux qu'il avait été bon soldat* ». N'ayant sollicité ni révision ni recours, il fut néanmoins compris parmi les bénéficiaires du train de « *grâces individuelles* » du 15 janvier 1879.

Le père de Constance, journalier à l'âge de 80 ans, ayant consenti au mariage, Alexandre l'épousa, le 15 octobre 1881, mais il mourut, le 24 juin 1884, à l'âge de 46 ans, la laissant veuve pour la quatrième fois. Ses restes furent transférés à Levallois-Perret, après l'acquisition de la concession, en avril 1885, Marguerite, prématurément décédée, y fut enterrée en mai 1891, et Constance les rejoignit en janvier 1897, à l'âge de 63 ans. Cette humble blanchisseuse bénéficia-t-elle d'une souscription pour financer leur sépulture ? Cette dernière s'attache-t-elle à reproduire le monument inauguré au cimetière d'Ouroa le 14 juin 1879, tel qu'Alexandre, qui quitta l'île des Pins quatre jours plus tard, l'aurait décrit à son retour ? Le secret de la pyramide levalloisienne demeure...

 **YANNICK LAGEAT**

DEUX AMIS S'EN SONT ALLÉS

JEANINE ÉCHARD

Jeanine Échard est décédée le 25 octobre dernier à Ivry-sur-Seine, après plusieurs interventions chirurgicales. Cette artiste originale et chaleureuse nous avait fait le plaisir de participer à l'exposition que nous avons organisée dans l'Orangerie du Sénat, il y a deux ans, avec vingt autres adhérents de notre association. Plasticienne, elle pratiquait aussi bien la sculpture monumentale que la peinture, la céramique ou la tapisserie, tissée à Aubusson, comme celle que nous avons reproduite en couverture du numéro 58 de notre bulletin. Elle ouvrait régulièrement au public son atelier parisien de peinture, ainsi que celui d'Ivry consacré plus spécialement à la céramique. Un mur-relief de grès blanc, commande de la ville, est aujourd'hui encore visible au jardin ouvrier d'Ivry.

Son style, toujours élégant, est la plupart du temps inspiré de la nature et procède par abstraction jusqu'à des signes d'écriture personnelle et symbolique.

Artiste engagée dans tous les combats difficiles, elle avait écrit dans le catalogue de l'exposition : « Dans notre période actuelle, on aimerait avoir des projets, des perspectives comme celles que proposait d'appliquer la Commune pour une société humaine et égalitaire »...

On ne peut qu'y souscrire et regretter sa trop rapide disparition.

✉ EUGÉNIE DUBREUIL

Site : echard.jeanine.free.fr



Là où il y a l'espoir,
tapisserie d'Aubusson
exposée à notre
exposition au Sénat
en 2014.

Jeanine Échard

JACQUES ZWIRN

Le 21 novembre 2017, à l'âge de 80 ans, Jacques Zwirn nous a quittés au terme d'une longue maladie. Il était né le 25 septembre 1936 à Levallois-Perret, chez

Louise Michel comme il se plaisait à dire.

La maladie l'avait un peu éloigné de nous et nous l'avions trouvé très fatigué lors de notre dernière visite. Il restera pour notre association cet homme chaleureux, enjoué, cultivé, parfois bougon, aimant recevoir et raconter son passé de

secrétaire des Amis de la Commune de Paris 1871.

Fidèle parmi les fidèles de l'association, il faisait autorité par les qualités d'historien qu'il avait acquises par attachement à la mémoire, qu'il voulait toujours plus vivante. Il a signé de nombreux articles publiés dans notre bulletin.

Il était historien, journaliste, le tout avec une grande précision et une très grande modestie. Sa culture politique était immense. Militant respecté, engagé dans les luttes sociales, nous nous souviendrons de son optimisme et de son savoir sur la Commune, qu'il aimait faire partager lors de nos trop rares rencontres chez lui, malgré ses invitations répétées.

Après le décès d'Emmanuel Fleury en 1970 (secrétaire général de notre association et sur lequel Jacques avait publié un article dans le bulletin n°49), et sous la présidence de Jacques Duclos, Jean Braire fut élu secrétaire général de l'association, Georges Besse et Jacques Zwirn secrétaires.

Ils s'employèrent dès lors à préparer l'année du centenaire. Jacques aimait raconter qu'en 1971, le gouvernement d'alors passa sous silence le centenaire de la Commune de Paris 1871, restant dans la ligne de la bourgeoisie qui, pendant cent ans, avait dénigré cette glorieuse épopée de la classe ouvrière française. Mais ce ne fut pas le cas pour le peuple français, qui à l'appel de notre association et de nombreux organismes, commémora sous différentes formes (expositions, conférences, colloques universitaires, manifestations) cet événement historique. Il en était très fier et on peut le comprendre.

Jacques a signé plusieurs ouvrages : *La Commune de Paris aujourd'hui* (Éditions ouvrières et Éditions de l'Atelier), *L'architecte et la Commune* (dessin d'Hector Horeau) en collaboration avec Marcel Cerf, *France 44-45, La Libération*, en 3 volumes, avec Germaine Willard et Guy Krivopissko. Il a apporté sa contribution

au *Dictionnaire bibliographique du mouvement ouvrier* (Le Maitron).

Grâce à l'action de ces militants dont il faisait partie, beaucoup ont pu prendre connaissance de cette page d'histoire, qui se trouve réduite à quelques lignes, ou même complètement ignorée dans les manuels scolaires de notre pays.

Aujourd'hui en 2017, nous faisons en sorte que, dans cette période de changement, de turbulences politiques, mais pleine d'espoir, le flambeau allumé par les communardes et les communards en 1880, repris par les militants de notre association, ne s'éteigne jamais.

Nous voulons dire à Mireille, son épouse, et à sa famille toute notre amitié.

Vive la Commune.

➤ **LES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE**



Avec Marcel Cerf



Ce 26 Novembre 2016, nous étions plus de vingt à répondre à l'invitation conjointe des Amis de la Commune de Paris 1871 et de la Libre Pensée, afin de rendre hommage à Gaston Crémieux.

À MARSEILLE HOMMAGE À GASTON CRÉMIEUX

Notre camarade Christian Pellicani a rappelé que nous étions devant le palais du Pharo à Marseille (construit par décision de Napoléon III pour Eugénie, qui n'y a passé qu'une nuit !), proche de l'endroit où « l'avocat des pauvres », comme on appelait Gaston Crémieux, a été fusillé lors de la répression versaillaise.

Christian a évoqué ce jeune militant radical, qui s'illustra dans la défense des pauvres gens et fonda plusieurs associations d'entraide et d'éducation dans le cadre de la loge maçonnique *Des amis choisis*. En 1869, il soutint Gambetta à la députation. Son évolution politique le conduisit à se rapprocher des républicains les plus ardents. Il dirigea avec Alphonse Esquiros et André Bastelica la Ligue du Midi, jouant un rôle d'intermédiaire avec le gouvernement provisoire de Tours.

Au mois de mars 1871, il prend la tête de la

seconde Commune de Marseille avec le journaliste Clovis Hugues et les futurs députés Émile Bouchet et Maurice Rouvier. Il se signale par un souci de modération. L'insurrection est réprimée dans le sang par le général Henri Espivent de la Villesboisnet. Gaston Crémieux est jugé et condamné à mort par un tribunal militaire, la grâce lui est refusée. Pendant ses trois mois de prison, il écrivit une pièce de théâtre consacrée à la mémoire de Maximilien de Robespierre.

Gaston Crémieux est fusillé dans les jardins du Pharo, le 30 novembre 1871. Il meurt à trente-cinq ans, en ordonnant lui-même son exécution, et en criant « Vive la République ! ». Il fut célébré par Victor Hugo, Louise Michel et Jean Jaurès.

Le camarade de la Libre Pensée, quant à lui, faisait remarquer qu'il y a un an, nous étions présents alors que l'état d'urgence était proclamé. Un an après, l'état d'urgence est encore là, et



devrait encore se poursuivre pour des mois, le provisoire tendant à devenir un état permanent...

« *Que constatons-nous ? La répression syndicale, suite au conflit contre la loi Travail, n'a jamais été aussi intense que sous ce gouvernement. Salariés et syndicalistes d'Air France, d'Haguenau, de Goodyear, poursuivis et condamnés, organisations syndicales expulsées de leur bourse du travail à Évreux !* »

Il indique que la Libre Pensée est aux côtés du mouvement ouvrier, des organisations syndicales ouvrières pour exiger la défense des libertés démocratiques, le respect du droit syndical, du droit de manifester.

« *Pour Gaston Crémieux, la République, ce ne pouvait être celle d'Adolphe Thiers, des banquiers. Un gouvernement qui opprime le peuple et négocie avec la Prusse.* »

Le camarade rappelle que, dans le bref temps de son existence, la Commune de Paris a établi des mesures et décrets en faveur des salariés, des femmes : elle a décrété la séparation des Églises et de l'État, la réorganisation et la laïcisation des écoles primaires, la suppression du travail de nuit dans les boulangeries, la remise générale des loyers, la réquisition des ateliers abandonnés par leur patron, la fin des amendes et retenues de salaire.

Il finit en citant Élisée Reclus : « *Mais advienne que voudra ! Nous ne cédon pas. Nous sommes mortels mais notre cause est immortelle. Si nous ne triomphons pas, nos fils remporteront la victoire, et si nos fils échouent encore, nos petits-fils réussiront. La civilisation périra plutôt que notre idéal social. Le vieux monde est établi sur les privilèges de l'oisiveté, le monde nouveau s'établit et s'établira sur les droits du travail. Jadis, le travail était esclave, il devint serf ; il est toujours exploité, il sera libre et attrayant, n'en déplaise aux bombardeurs et égorgeurs.* »

Nous avons terminé en chantant *Le Temps des cerises* et *L'Internationale*.

NOTRE PREMIÈRE SOIRÉE D'HISTOIRE

L'inauguration des Soirées d'histoire a eu lieu le jeudi 1^{er} décembre 2016, à la salle des mariages de la Mairie du XIV^e arrondissement, en présence de plus de 80 personnes. Cette initiative est un élément de réponse à l'un des objectifs majeurs de notre association : faire connaître l'histoire de la Commune de Paris 1871. Ainsi, le président de séance, Marc Lagana, a-t-il rappelé que les thèmes choisis doivent permettre de mieux comprendre et d'approfondir des aspects de cette histoire.

Les Soirées d'histoire s'adressent aussi bien aux membres qu'aux non-membres de l'association, qui sont invités à participer largement à ces soirées. Cette ouverture s'applique également au choix des intervenants, en faisant appel à des historiens membres ou non-membres des Amies et amis de la Commune de Paris 1871.

La Commission Culture souhaite que ce rendez-vous avec l'histoire de la Commune de Paris 1871 devienne un événement régulier.

Jean-Louis Robert et Laure Godineau ont accepté de participer à cette première soirée d'histoire sur le thème « Paris et les Parisiens, 1870-1871 ».

Jean-Louis Robert, historien, professeur honoraire à la Sorbonne, et président d'honneur des Amies et amis de la Commune de Paris 1871, est intervenu sur « Paris et les Parisiens à la fin du Second Empire ». Il a dressé un tableau de la situation sociale parisienne à la fin du Second Empire et nous a fait vivre ce



Paris qui va connaître la guerre, le siège, et puis la Commune.

Laure Godineau, historienne, notamment de la France de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université de Paris XIII, nous a présenté « Paris et les Parisiens pendant la Commune ». Dans sa présentation, elle a souligné la complexité du contexte parisien pendant la Commune, ainsi que la diversité de la situation des communards dans le Paris révolutionnaire.

Après ces interventions, les questions et commentaires ont témoigné de tout l'intérêt suscité par cette période.

COMITÉ TRÉGOR-ARGOAT UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Le comité Trégor-Argoat (ouest des Côtes d'Armor), créé en 2015, a connu une année riche en événements et a affirmé sa présence locale et régionale. Il a participé au mouvement social de l'hiver et du printemps contre la Loi travail et au Forum social 2016. Nous avons participé à des collages sur Lannion et les communes suburbaines, sur les cantons de Plestin, de Begard et de Plouaret, puis dans le centre de la Bretagne, de Plouaret à Guerlesquin, en passant par Callac, Trebrivan, Carnoet, Guerlesquin.

Une information a été distribuée dans les boîtes à lettres à tous les habitants de Ploulec'h. Nous avons sensibilisé la presse, avec des articles dans *Le Trégor*, *Le Télégramme* et *Ouest-France*. Des mails ont été envoyés à tous les adhérents de Bretagne, aux listings d'associations amies, ainsi que des invitations aux maires des communes voisines de Ploulec'h.

La Fête de la Commune, en juin, à Ploulec'h, a connu un beau succès. Dès le 1^{er} juin, nous avons inauguré l'exposition « La Commune et les Arts », ainsi qu'une exposition commémorative du Front Populaire, avec vente de livres (livres de l'association et dépôt de la librairie Gwalarn), suivie d'une projection, devant 30 personnes. L'exposition et la vente de livres se sont poursuivies dans l'après-midi du samedi 4 juin, marqué par un débat avec Roger Martelli et les « héritiers de la Commune » (associations, partis, syndicats se réclamant de l'héritage de la Commune de 1871). La journée s'est terminée par un banquet communard et républicain, qui a rassemblé 75 convives, et un spectacle, auquel ont assisté 80 personnes.

Dernière activité de l'année : le 7 décembre, un pot convivial, qui a réuni 25 personnes, avec les amis de la CGT Info-Com ! Avec les huîtres de Cancale et le muscadet, c'était déjà un avant-goût des fêtes !

Au cours de l'année, le comité a tenu plusieurs AG, fait des adhésions et... le trésorier est satisfait !

Pour 2016-2017 les grandes lignes de notre action sont tracées :

Organiser la venue de nos amis de Brest de la chorale Peuple et Chansons*. La Commune et son héritage.

Expositions et conférences à Plouaret et Vieux Marché. Le professeur d'Arts plastiques d'un collègue a sollicité notre Comité, suite à notre exposition sur les arts pendant la Commune. Le thème de son travail, Guernica de Picasso, rejoint le thème voté en AG pour la commémoration de l'héritage de la Commune et des communards : cette année, la guerre d'Espagne et l'Espagne républicaine, où des mouvements rappelèrent le mouvement communaliste, et où les courants héritiers de la Commune s'illustrèrent dans la défense de la liberté.



(Office National des Anciens Combattants) la mise à disposition de l'exposition de nos amis de l'ACER (Amis des combattants en Espagne républicaine) sur les Brigades Internationales, qui sera présentée dans une salle municipale du Vieux Marché du 10 au 17 mars, avec des conférences. Un mini-festival de cinéma sur le même thème sera organisé.

Nous préparons un voyage à Paris les 20 et 21 mai pour la montée au Mur. Pour donner une dimension régionale à ce déplacement, un courrier sera envoyé à tous les adhérents de la région Bretagne dès janvier 2017.

Enfin, la Fête de la Commune, avec banquet, aura lieu les 30 juin et 1^{er} juillet à la salle des fêtes de Ploulec'h.

En conclusion, nous souhaitons une meilleure coordination entre l'association nationale, les comités régionaux hors région parisienne, et les comités étrangers.

YVES SABOURDY

(*) peupleetchansons.over-blog.com

Contacts : Denis Orjol, 15 rue de Krech Uhel, 22300 Lannion
mel : communetregorargoat@orange.fr

Restaurant « Le Temps des Cerises » Tonquedec, 02 96 46 48 63

Pour suivre notre activité, le site national et nos sites :

<http://commune-1871-tregor.monsite-orange.fr/index.html>

<https://www.facebook.com/Amies-et-amis-de-la-Commune-de-Paris-1871-Trégor-Argoat-836017919766572/timeline>

Une exposition au collège Luzel de Plouaret en mars 2017, est lancée. L'association prépare des panneaux sur le contexte et les sources graphiques espagnoles et françaises, sur le thème « illustration de la répression ».

En parallèle, nous avons obtenu de l'ONAC 94

CHEZ LES AMIS BERRICHONS

L'année 2016 fut riche en activités pour le Comité Berrichon. Nous avons sillonné nos deux départements pour : inauguration de plaques, salons du livre, visite de tombes, contacts avec d'autres comités ou associations proches de nos idées, manifestations...

Bonnes relations avec l'Éducation Nationale et ses activités périscolaires (Semaine de la laïcité, MGEN, hiérarchie départementale). Notre association fait maintenant référence et reçoit des informations citoyennes, historiques, artistiques de milieux divers.

Deux nouveaux adhérents de 2016, citoyens participatifs et plasticiens, nous ont proposé un projet artistique, ouvert et réactif, basé sur l'uchronie et inspiré du livre de Kristin Ross, *Le Luxe Communal*, dont Napoléon Gaillard est le personnage central.

vaillantitude.blogspot.fr/2016/12/le-luxe-communal.html

CHEZ LES AMI-E-S DE L'INDRE

Chez les Ami-e-s de l'Indre, le cycle sur l'histoire de la Commune de Paris 1871 s'est ancré cette fois-ci à Chabris, en Boischaut-Nord, le 25 novembre, sur l'invitation de l'association « Hier en Pays de Bazelle », avec une nouvelle conférence de

Jean Annequin, co-président, intitulée « La Commune de Paris 1871 et l'Indre: réalités et mémoires oubliées ».

La quarantaine de personnes présentes a écouté avec attention un pan de son histoire nationale et locale, avec celle des près de 500 natifs/natives de l'Indre, dont les quatorze du Boischaut-Nord, et celle des événements dans le département durant la Commune. L'échange qui a suivi a permis d'évoquer un point très méconnu et à approfondir, le placement d'orphelins de la Commune dans des familles, comme dans la localité toute proche de Selles-sur-Cher. Ce cycle, restituant les recherches déjà faites dans un travail à long terme, se poursuivra dès le printemps 2017, cette fois dans le sud de l'Indre. La présentation de l'ouvrage de Jean Chatelut sur les ouvriers maçons des confins Berry, Marche, Limousin, continuera quant à elle début janvier en Haute-Vienne.

Afin de faire connaître la résolution parlementaire « proclamant la réhabilitation des victimes de la répression qui a suivi la Commune de Paris, en 1871 », les médias indriens, sollicités, ont relayé l'information sous forme d'articles dans la presse et d'interview à France Bleu Berry. Les Ami-e-s de l'Indre ont été également présents au rassemblement pacifiste de Gentioux en Creuse le 11 novembre, ainsi qu'à Paris, le 19 novembre, pour le colloque : « Henri Guillemin et la Commune : le moment du Peuple ? » organisé par l'association des Amis d'Henri Guillemin.



DANS LE CHER LES PROLONGEMENTS DE L'ANNÉE VAILLANT

Dans le Cher, les temps forts de cette fin d'année 2016 ont prolongé la précédente année Édouard Vaillant, celle du centenaire (1915-2015), comme le montre le fait que désormais notre association est constamment présente lors des traditionnelles cérémonies de décembre sur la tombe d'Édouard Vaillant à Vierzon.

Auparavant, le numéro d'octobre 2016 de la revue de la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale) a publié un article de Jean-Marie Favière consacré à Édouard Vaillant, inti-

tulé : « Édouard Vaillant, Vierzonnais, homme politique et médecin hygiéniste. » Les lecteurs locaux ont notamment appris, à cette occasion, le lien entre la décentralisation des malades aliénés de la Seine et l'établissement actuel de Chezal-Benoît dans leur département. Rendez-vous est pris dans les locaux de cette même MGEN, à Bourges, le 9 mars, pour une conférence où le même s'efforcera de montrer que ce « révolutionnaire de combat », selon le mot de Jaurès, était aussi un humaniste exemplaire.

Le 19 novembre, au Salon du Livre de Vierzon, après le tome I présenté lors du même salon l'an passé (*Je te parle au sujet d'Édouard Vaillant*, sous-titré : *La tête pensante de la Commune*), Jean-Marie Favière a proposé cette année son tome II, sous-titré *Le grand socialiste*. Au Vaillant rencontré en compagnie de

Louise Michel, d'Eugène Pottier, de Gustave Courbet, de Jean-Baptiste Clément, sans oublier l'autre Vierzonnais Félix Pyat, succède le Vaillant associé cette fois à Jaurès et à Guesde, comme on le sait généralement, mais aussi à d'autres Français comme Jean Allemane et Paul Brousse, et encore à des étrangers comme Rosa Luxemburg, Trotsky et Lénine, en tant que premier représentant du mouvement socialiste français dans les instances internationales avant la guerre de 14. Bien entendu, il convient de se souvenir que c'est bien le même homme qui se trouve au premier plan dans ces deux périodes capitales de notre histoire, et que c'est là une spécificité extrêmement rare, pour ne pas dire unique.

Le livre fut présenté ensuite, le 28 novembre, à Radio Résonance, la radio de Bourges, dans l'émission « Le Temps des cerises » animée par le président Michel Pinglaut. La chanson de l'autre Vierzonnais, Maurice MacNab, *Le Métingue du Métropolitain*, fut une bonne occasion pour évoquer le rôle prépondérant d'Édouard Vaillant pendant les grandes grèves de la métallurgie vierzonnaise en 1886.

Notre comité, avec la Ligue de l'Enseignement et bien d'autres associations, était partie prenante de la Semaine de la Laïcité organisée à Bourges autour de la date du 9 décembre. Dans la rue centrale de la ville, un stand a présenté de nombreux travaux d'élèves illustrant la charte de la laïcité.

Mais c'est incontestablement le 14 décembre, date exacte du cinquantenaire de la dénomination du lycée Édouard-Vaillant de Vierzon, que les actions furent les plus importantes et les plus émouvantes. Deux de nos adhérents ont été invités à prendre la parole lors des discours officiels. Les élèves, les professeurs en activité et les anciens professeurs, le proviseur, le député-maire, le vice-président du conseil

régional, les anciens conseillers municipaux, le directeur académique des services de l'Éducation nationale, sans oublier l'artiste local qui a dirigé la création d'une fresque avec les élèves à l'entrée du lycée, toutes ces énergies ont convergé pour faire de cette journée un moment inoubliable, en soulignant combien les valeurs illustrées par Édouard Vaillant étaient plus que jamais nécessaires à notre époque.

✦ **JEAN ANNEQUIN, JEAN-MARIE FAVIÈRE
ET MICHEL PINGLAUT**

DIEPPE A HONORÉ LOUISE MICHEL ET LA COMMUNE

Le 6 novembre dernier, des amies et des amis de la Commune de Paris 1871 sont venus de Paris pour rejoindre les Dieppois. Il s'agissait, comme chaque année,

de rendre hommage à tous les communards, devant la plaque dédiée à Louise Michel, rentrée par Dieppe le 9 Novembre 1880, après l'amnistie.

Rejoints par des élus de la municipalité, nous étions une belle trentaine de personnes à entendre Guilaine Maise, secrétaire du comité de Dieppe, rappeler l'horreur de la répression subie par les communards, mais aussi l'œuvre de la Commune de Paris en 1871 et sa modernité.

L'association fêtant en 2016 le bicentenaire de la naissance d'Eugène Pottier, Guilaine Maise a évoqué les engagements de ce poète, chansonnier, membre du Comité Central, proche du peuple, et connu surtout comme l'auteur de *L'Internationale*.

Après avoir écouté Sébastien Jumel, maire de Dieppe, rappeler son attachement aux valeurs de la Commune et son soutien à notre association, nous avons pris grand plaisir à entonner cette *Internationale*, sur l'air de *La Marseillaise* (ainsi chantée vraisemblablement à sa création), rassemblant ce jour-là, symboliquement, ce chant devenu l'emblème des travailleurs et celui de la République

Puis, comme chaque année encore, nous avons pris le chemin du Val de Bures : moment émouvant où, autour du petit pommier « claqué-pépins », nous chantons *Le Temps des cerises* à la mémoire de nos amies et amis disparus, nous souvenant de chacun et cette année, en particulier, d'Yves Lenoir, qui était, à chaque fois qu'il le pouvait, avec nous pour ce rendez-vous ; moment joyeux où nous dégustons les produits de la ferme, découvrant ce dimanche, grâce à Françoise Bazire, notre secrétaire nationale, de nouveaux chants à apprendre ! Mais comment faisaient-ils, au temps de la Commune, pour retenir des airs aussi complexes ?

La fête fut chaleureuse et fraternelle, marquant aussi les 20 ans de notre comité. Et elle l'eût été bien plus encore si nous avions pu imaginer que, quelques jours plus tard, l'Assemblée Nationale allait enfin réhabiliter

les communards ! Rendez-vous donc en 2017, autour du 9 novembre à Dieppe.

 NELLY BAULT

UN LIVRE FAMILIAL POUR GABRIEL RANVIER

Lors du salon du livre d'Henrichemont (Cher), en novembre dernier, deux sympathisants sont venus à notre rencontre. Une personne nous a confié un document concernant la nourriture lors du siège de Paris en 1870.

Une citoyenne, présente à Baugy, lors de l'inauguration de l'espace Gabriel Ranvier, descendante du communard, nous a proposé un tirage limité, d'origine familiale, sur papier glacé, richement illustré, concernant Gabriel Ranvier et ses descendants, dans le contexte de la Commune de Paris. Proposition intéressante, car ce document familial peut être reproduit.

Nous avons pris une option d'édition, ainsi que la municipalité de sa ville natale.

Faites-nous part de votre intérêt pour une réédition, dès parution de ce bulletin, pour regrouper nos commandes.

Prix de souscription: 27 €

Contacts : Michel Pinglaut 15, avenue Louis Billaut, 18800 Villabon.

Courriel : nicmic.villab@wanadoo.fr

 MICHEL PINGLAUT



29 NOVEMBRE 2016

L'ASSEMBLÉE NATIONALE RÉHABILITE LES COMMUNARDS

Nous étions une dizaine d'amies et d'amis dans les tribunes de l'Assemblée nationale, en cette soirée du 29 novembre, pour assister au débat qui devait voir la **réhabilitation des communards**. Nous avions conscience de vivre un moment historique : celui où la représentation nationale rendait justice et honneur aux femmes et aux hommes victimes de la sauvage répression de 1871.

Le débat faisait suite à un projet de résolution déposé en avril 2013 par Patrick Bloche, député de Paris. C'est à lui que revient la tâche d'ouvrir le débat. Il rappelle que « *la présence des députés dans l'hémicycle a pour but d'effectuer un acte solennel pour la République et notre Nation* ». « *La résolution proposée comporte, en effet, une charge*

Le député Patrick Bloche ouvre le débat.



symbolique toute particulière en raison de son objet. Il s'agit, pour notre Assemblée, de proclamer la réhabilitation des victimes de la répression de la Commune de Paris sur le fondement, bien sûr, des faits établis par les historiens », précise-t-il.

Patrick Bloche rappelle la « Semaine sanglante », les jugements prononcés de manière expéditive et les 10 à 20 000 exécutions sommaires. Puis après l'écrasement de la Commune par les armes, l'internement de 43 522 communards et la condamnation de 9780 d'entre eux par des conseils de guerre à des peines très lourdes. Comme le dira Louise Michel, quelques années après son retour du bagne de Nouvelle-Calédonie : « *du côté de la Commune, les victimes furent sans nom et sans nombre* ».

L'amnistie partielle, le 3 mars 1879, puis l'amnistie générale, le 11 juillet 1880, ont seulement permis de libérer les communards encore en vie, mais en rejetant tous les autres dans l'oubli. « *Le temps est enfin venu de rendre justice à toutes les victimes* ».

Il revient enfin sur les causes de la Commune : la guerre et la défaite, le refus de la capitulation, et surtout la grande cause de la défense de la République. « *Le moment est donc venu que nous rendions honneur et dignité à ces milliers de femmes et d'hommes qui n'eurent que le tort, outre le fait d'être le peuple industriel de Paris, de croire en la possibilité de bâtir une République sociale* ».

Nous passerons sur les orateurs de la droite et de l'extrême-droite qui se signalèrent par leurs propos outranciers, parfois à la limite de l'insulte.



Les député.e.s des différents groupes de gauche — socialistes, communistes, radicaux et républicains — se succédèrent ensuite à la tribune pour appuyer la résolution. De leurs interventions nous retiendrons quelques phrases :

« *Les communards sont morts pour leurs idées. Pour leur rendre pleinement justice, il est donc indispensable de les réhabiliter non seulement en tant que victimes de la répression, mais également en tant que promoteurs d'une forme de société libre, égalitaire et fraternelle* ». (Jean-Jacques Candelier, PCF, Nord).

« *Si nous devons aujourd'hui rendre justice aux victimes de la répression, ce n'est pas pour réécrire l'histoire ou la justifier, c'est parce que les communards furent des éclairés. S'ils ont été fauchés par la mitraille de Thiers et des Versaillais, c'est parce qu'ils ont voulu défendre jusqu'à la mort des principes qui font aujourd'hui partie de notre identité républicaine* ». (Yves Durand, PS, Nord).

« *Pour les habitants de l'Est parisien, dont je fais partie, la Commune n'est pas morte : chaque année, nous nous rendons au mur des Fédérés pour évoquer le souvenir des communards, leur fin tragique sur les dernières barri-*

ades, mais aussi l'œuvre réalisée par la Commune en peu de temps, dont la modernité nous surprend toujours... Le souvenir des communards n'est pas seulement présent au mur des Fédérés et au cimetière qui leur est consacré sur l'île des Pins, il est aussi présent dans les écrits de Louise Michel sur la culture kanak » (George Pau-Langevin, PS, Paris XX^e).

Le moment le plus émouvant est peut-être celui où le député Hervé Féron (PS, Meurthe-et-Moselle) lit à la tribune de l'Assemblée le poème d'Eugène Pottier, *Elle n'est pas morte*, et termine avec les paroles de la chanson de Jean Édouard : « *À dix contre deux cents, les révolutionnaires !*

Les derniers Fédérés contre un mur sont tombés, Ne murmurant qu'un mot, le mot : Fraternité. Versaillais, Versaillais, Vous avez fusillé le cœur d'une révolution, Vous l'avez jeté en prison, Mais il reste à Paris, l'esprit des insurgés. »

Après l'intervention du secrétaire d'État Jean-Marie Le Guen, qui salue au nom du gouvernement « *la présente initiative de résolution qui valorise la transmission de la mémoire* », la

proposition de résolution est mise au vote et adoptée avec les voix de tous les groupes de gauche, socialiste, communiste, radical de gauche et républicain.

« L'Assemblée nationale estime qu'il est temps de prendre en compte les travaux historiques ayant établi les faits dans la répression de la Commune de Paris. juge nécessaire que soient mieux connues et diffusées les valeurs républicaines portées par les acteurs de la Commune de Paris. souhaite que la République rende honneur et dignité à ces femmes et ces hommes qui ont combattu pour la liberté au prix d'exécutions sommaires et de condamnations iniques. proclame la réhabilitation des victimes de la répression de la Commune de Paris de 1871 ».

Le lendemain, la presse (*Le Monde*, *L'Humanité*, *Libération*, *La Croix*, et jusqu'au *Figaro*) et les réseaux sociaux se sont largement faits l'écho de cette réhabilitation.

Cent quarante-cinq ans après les faits, cette reconnaissance de la Commune par la République est l'aboutissement d'un long combat, mené depuis des années par notre association, soutenu par de nombreuses personnalités et rejoint par les parlementaires de gauche.

Cela ne marque pas pour autant la fin de notre action. Notre programme est inscrit dans cette phrase de la résolution : « *que soient mieux connues et diffusées les valeurs républicaines portées par les acteurs de la Commune de Paris* ». Vaste programme en effet ! Qui passe par l'école, par le travail de recherche, par la création de lieux de mémoire... et par la traduction dans le champ politique des idées portées par la Commune.

✂ MICHEL PUZELAT

Portrait de Cattelain
par lui-même.



PHILIPPE
AUGUSTE
CATTELAÏN
(1838-1893)

UN ARTISTE
QUI DEVINT CHEF
DE LA SÛRETÉ
SOUS LA COMMUNE

D'origine modeste, Cattelain perdit ses parents à dix ans et se retrouva sans ressources. Il est heureusement recueilli par une brave femme ayant déjà sept enfants ! Il montra très tôt de bonnes dispositions pour le dessin. Mais à quatorze ans, pour gagner sa vie, il va tout faire : imprimeur en taille-douce, peintre en bâtiments, charretier, comédien. Devançant l'appel il s'engage dans l'armée en 1859 pour sept ans et la quitte avec le grade de sergent. Ses premières caricatures paraissent en couverture du

journal satirique *Le Hanneton*, ancêtre du *Canard enchaîné* : des portraits de Gustave Doré, Thiers, Jules Favre, Jacques Offenbach révèlent un talent de caricaturiste comparable à celui de son ami André Gil qui parla de lui avec chaleur dans un livre de souvenirs¹ :

« Un peu rude mon camarade : moitié ouvrier, moitié artiste, hardiment bâti, têtue, Breton d'origine, faubourien d'habitudes, nous l'appelions Agricol à cause de sa ressemblance avec un personnage d'Eugène Sue [...] L'exercice violent lui est indispensable ; et jamais la gravure en taille-douce à laquelle il était destiné, qu'il exerça par intervalles, non sans talent, n'a pu apaiser le tourment de ses muscles. Avec cela, une sorte de curiosité invincible des métiers populaires. Je l'ai connu tour à tour peintre, cordonnier, forgeron, déménageur. Comme déménageur, il aimait monter un piano, sur ses épaules, au cinquième étage et, là, le placer, l'ouvrir et en jouer, au grand ébahissement du ou de la locataire². Un « drôle de corps » comme vous voyez. Il est, lui-même le dit, rustique et, j'ajoute, mal commode à malmenner. Fier d'ailleurs, enclin à l'héroïsme et aux grands mouvements du cœur. » Fidèle à l'image qu'en donne André Gill, il est de nouveau engagé volontaire dans la guerre franco-prussienne en 1870 comme franc-tireur. Atteint de variole, il rentre à Paris. « Pour un graveur, c'est moi qui fut tristement gravé. » Lorsque survient la Commune, Raoul Rigault, qu'il connaissait bien, lui demande de choisir un poste. Cattelain lui répond : « Je ne vois que deux postes que je pourrais occuper avec quelque compétence. J'ai beaucoup souffert ; je connais la misère, je crois que je ferais un bon directeur de l'assistance publique. Ou bien : ma vie accidentée m'a malheureusement mis en rapport avec pas mal de gredins, je crois encore que je saurais parfaitement leur serrer la vis. » Il est nommé chef de la Sûreté par Raoul Rigault. « J'avais été nommé à cet emploi d'une façon toute fantaisiste [...] Rigault me présentant à la Commune, je fus nommé de suite »³.

Cattelain va prendre sa fonction très au sérieux : « Dans les fonctions que j'ai exercées, il faut tout voir, tout entendre, résister à la corruption comme aux menaces et s'efforcer de n'obéir qu'au sentiment de justice [...] J'exposais

dès les premiers jours à Ferré et à Rigault mon plan d'organisation [...] Il fallait profiter de la révolution pour fonder une police honnête, estimée de tous, ne s'occupant que de faire respecter la propriété et de poursuivre les délits et les crimes. Non seulement, je ne croyais pas de cette façon trahir la Commune, mais la bien servir au contraire, en montrant à ceux qui passaient par mon service, que des hommes dont ce n'était pas le métier pouvaient par hasard occuper des postes importants, et ne profiter du pouvoir que pour faire ce qu'ils croyaient juste et équitable. » Il eut de nombreuses idées originales qu'il n'eut pas le temps de mettre toutes en pratique : la diffusion systématique de portraits photographiques à des fins judiciaires, l'organisation de comités de quartiers pour assurer de jour comme de nuit la sécurité publique ; il rêve de l'établissement d'un asile de vieillards ayant la charge d'orphelins et

La cellule de Cattelain à Mazas.
Le prénom « Désirée » gravé au-dessus de la porte est celui de son épouse.





Offenbach, par Cattelain

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

vivant de leur jardin et d'un petit élevage. Le 12 avril 1871, il fait publier dans tous les journaux une lettre pour organiser les secours aux victimes de cette guerre : « *Etablissons une charité républicaine en pleurant avec ceux qui pleurent et en aimant moins nos enfants que les enfants de ceux qui ne sont plus. La Commune a envoyé du pain à 92 femmes de ceux qui nous tuent. Il n'y a pas de drapeaux pour les veuves. La République a du pain pour toutes les misères et des baisers pour tous les orphelins.* »⁴ Durant toute cette période, il consacra toute son énergie à son action policière, ne produisant aucune gravure jusqu'à la chute de la Commune. Après s'être caché quelques mois, il se constitue prisonnier le 3 août, pour éviter que sa femme ne soit arrêtée. Il est jugé par la 9^e chambre correctionnelle de Paris (et non par un tribunal de guerre), qui le condamne à trois ans de prison « *pour*

usurpation de fonctions publiques. » Il va purger sa peine d'abord à Versailles puis à la prison de Mazas à Paris, exerçant la fonction de bibliothécaire, enfin à la prison de la Santé. Durant son emprisonnement, il semble avoir repris son travail artistique, faisant des gravures de mode pour gagner de l'argent ; on a retrouvé deux gravures : la première une vue générale de l'intérieur de la prison de Mazas, l'autre de l'intérieur de sa cellule. Un rapport de la Préfecture de Paris du 27 septembre 1874 décrit sa sortie : « *Le nommé Cattelain (...) a été mis en liberté le 22 courant, à 8 heures du matin. Sa sortie a été presque triomphale. Sa femme, deux autres femmes et cinq ou six personnes venues dans deux voitures de place l'ont attendu à la sortie de la prison. Ce groupe s'est bientôt grossi d'autres personnes. Cattelain, ayant paru, a été entouré et tout le monde, après avoir pris divers rafraîchissements chez les marchands de vin du voisinage, s'est rendu rue de la Santé n°32 au domicile du nommé Pathier, ancien condamné politique (...) où une collation a été servie.* » Il gagne l'Angleterre où il fréquente les communards exilés. Il ne rentrera en France qu'en 1882, s'installant sans doute

en Normandie. Son ami André Gil lui écrit : « *Devant la grande mer, avec ta femme, ton petit, un peu d'ouvrage, le grand air, le rude compagnonnage des marins, l'intimité des poules et la surveillance des lapins éphémères, je te devine joyeux de cœur et de gueule. Tant mieux. Lorsqu'on a ramassé pas mal de gnons et de beignes dans la vie, c'est idéal que ta paysannerie* »⁵. En 1887, il travaille pour Charles Cousin, gravant les planches d'un ouvrage de ce riche et célèbre bibliophile dont il gravera le portrait. En 1888, il participe à son premier salon et expose deux séries d'eaux-fortes et pointes sèches classiques d'une bonne qualité.

Mais Cattelain, cette force de la nature, est usé prématurément par les épreuves traversées et la fin de sa « *vie accidentée* » est terrible. Il adresse à son successeur à la tête de la Sûreté (Monsieur Macé) un courrier

pathétique dans lequel il fait état de ses problèmes de santé et de ses difficultés matérielles : sa vue s'est affaiblie et il ne peut plus exercer son métier de graveur ; devenu marchand des quatre saisons, il a des difficultés à marcher et sollicite un emplacement près de son domicile. Il meurt, le 10 septembre 1893 à l'âge de 55 ans au 166 rue Marcadet à Paris ⁶.

✦ PAUL LIBSKY

(1) André Gil, *Vingt années de Paris*, Marpon et Flammarion, 1883. (2) Un rapport de la Préfecture de police du 24 août 1872 le présente comme « doué d'une force herculéenne ». (3) Tous les extraits de Cattelain sont tirés de ses *Mémoires inédites de chef de la Sûreté de la Commune* qui paraîtront d'abord en feuilleton dans un journal montmartrois, *Le Chat noir* (31mai-4 octobre 1884), avec des illustrations d'André Gil, puis en volume en 1900, chez Félix Juven après la mort de Cattelain. (4) Il fut « un homme que la Commune révèle à lui-même, lui offrant l'occasion unique d'agir, c'est-à-dire de protéger et de défendre, à travers les autres, l'orphelin qu'il a été. » (Michèle Fontana, *Écrire la Commune*, De Lurot, 1994). (5) Lettre citée par Charles Cousin dans *Raconteurs illustrés d'un vieux collectionneur*, Paris, 1887. (6) « Très doux, timide, nullement ambitieux, il mourut dans un état voisin de la misère. » écrit Paul Peltier dans sa préface à l'édition des *Mémoires* en 1900.

PARIS DEUX VENTES AUX ENCHÈRES ET UNE EXPOSITION



Les 8 et 9 novembre 2016, la seconde vente de livres de la bibliothèque de Pierre Bergé a eu lieu à l'Hôtel Drouot. Lors cette vente de 385 lots, éditions originales et premiers tirages de livres anciens, figuraient des livres de personnalités de la Commune dont Jean-Baptiste Clément, *Chansons* (1885), avec un autographe à Nadar ; Gustave Courbet, *Les Curés en goguette* (1868), une brochure anticléricale illustrée par Courbet ; Louise Michel, *Légendes et chants de gestes canaques* (1885), textes rédigés en

Bruno Braquehais (1823-1875)
Barricades de la rue de Castiglione, place Vendôme, 1871



1873 lors de sa captivité, avec une préface de Henri Rochefort ; Eugène Pottier, *Chants révolutionnaires* (1887), première publication de *L'Internationale*, année de la mort de Pottier ; Jules Vallès, *Le Bachelier* (1881), avec un autographe à Alphonse Daudet.

Le 10 novembre 2016, lors de la vente à Drouot de photographies anciennes et modernes, des clichés concernaient la Commune : des photographies de Bruno Braquehais, *Barricades de la rue de Castiglione, place Vendôme, 1871*, cliché célèbre de 43 communards dont certains ont le visage flouté ; *Colonne Vendôme à terre, Barricades de la rue Royale, Paris mai 1871* ; *Barricades du quai Pelletier et du Pont d'Arcole, Hôtel-de-Ville de Paris, mai 1871*. Un texte du catalogue, extrait de la *Revue de l'ENA Mensuel* (décembre 2003), évoque la « haine incroyable » des écri-

vains et intellectuels français à la « *seule exception, et encore* », de Victor Hugo, dont la position a évolué face à la répression. Face à eux, un homme seul, Karl Marx qui « *a bâti une légende héroïque* ».

Le prix de vente des photographies, toutes vendues, a été généralement plus élevé que celui des livres. Ainsi le livre de Louise Michel mis à prix 2000-3000 € a été vendu 2000 € et la photographie de Braquehais des barricades de la rue de Castiglione mise à prix 600-800 € a été vendue 4000 €. Quant au livre de Pottier mis à prix 1000-1500 €, il n'a pas trouvé acquéreur.

UNE EXPOSITION AU JEU DE PAUME, du 18 octobre 2016 au 15 janvier 2017, sur le thème des *Soulèvements*, regroupait des

SOUTENEZ L'ASSOCIATION

Nos activités sont de plus en plus nombreuses et prenantes, mais il nous faut les moyens d'en assurer la réalisation.

Pour cela, nous lançons un APPEL AUX DONNS. Conformément à la législation, les dons ouvrent droit à une déduction fiscale de 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un justificatif vous sera adressé pour chacune de vos aides.

Adresser vos dons à : Amies et Amis de la Commune de Paris, 46 rue des Cinq-Diamants, 75013 Paris.

UN GRAND MERCI.

« images de tous temps, depuis Goya jusqu'à aujourd'hui et de toutes natures : peintures, dessins ou sculptures, films ou photographies, vidéos, installations, documents... » Dans cette exposition figuraient Gustave Courbet, *Révolutionnaire sur une barricade* ; *Projet de frontispice pour le Salut Public (1848)* ; *Première page du Salut Public (2^e numéro)* ; une affiche de la Commune, *Élection de la Commune, Élection de la Commune, Gustave Courbet candidat du VI^e arrondissement, scrutin du 16 avril 1871* ; un tableau de Jules Girardet, *La Colonne Vendôme après sa chute, 1871* ; un tableau d'Edouard Manet, *Guerre civile, 1871* ; une lithographie d'Eugène Disdéri, *Insurgés tués pendant la Semaine sanglante de la Commune, 1871* (célèbre cliché controversé de communards dans leurs cercueils).

Un journaliste évoquant cette « exposition fleuve », « base de données de la subversion », a titré son article « Jeu de Paume : Place aux désordres », sorte de référence à l'exhortation finale de l'affiche de début janvier 1871 : « Place à la Commune! ».

■ ALINE RAIMBAULT

LOUISE MICHEL LA VIERGE ROUGE

Cette bande dessinée a l'originalité d'avoir été créée par deux auteurs anglo-saxons : Mary M. Talbot, auteure d'ouvrages qui révèlent son goût pour l'histoire et les combats féministes, et Bryan Talbot, écrivain, dessinateur de bandes dessinées, universitaire distingué, docteur *honoris causa* de plusieurs universités.

Ces auteurs imaginent une rencontre

entre Charlotte Perkins Gilman, écrivaine et romancière américaine et une amie de Louise Michel, Monique.



Charlotte est résolument féministe et... « socialiste américaine », passionnée de fiction et pétrie d'utopie. Monique évoque pour Charlotte les événements qui ponctuent la vie de Louise Michel : le siège par les Prussiens et son cortège de misère (froid, faim..) ; l'incapacité du gouvernement provisoire ; L'Affiche rouge, l'épisode des canons, l'avènement de la Commune, les mesures sociales, la guillotine brûlée place Voltaire... son épilogue : le Sacré Cœur, « monument d'hypocrisie pour expier les «péchés» de ceux qui ont été massacrés » ; Louise Michel, sa droiture, son courage, sa fidélité aux plus humbles, sont une très belle trame pour cette BD.

Ses origines, traitées en quelques pages, ses combats politiques et sur les barricades, son féminisme puis, sous l'influence de Nathalie Le Mel, son glissement vers l'anarchisme, sont aussi abordés. Tous les dessins et textes nous présentent, en Nouvelle-Calédonie, une Louise Michel proche du peuple canaque (son attachement à Daoumi), et compatissante pour ces berbères et arabes matés en Algérie après leur révolte de mars 1871, puis envoyés au bagne.

Par ailleurs, grâce à cet ouvrage, nous faisons plus amplement connaissance avec les féministes et socialistes utopiques anglo-saxons, cités au fil de la BD par Charlotte : Édward Bellamy, Mary Bradley Lane, H. G. Wells et Bulwer Lytton.

Les notes de fin d'ouvrage de Mary

Talbot et une très riche bibliographie complètent cet ouvrage.

Amateurs de bandes dessinées, cet ouvrage ne peut que vous séduire.

✦ **CLAUDE CHRÉTIEN**

Mary M. Talbot et Bryan Talbot, *Louise Michel. La Vierge rouge*, Vuibert, 2016
19,90 €

LOUISE DU TEMPS DES CERISES

Louise, 11 ans, vit la Commune de Paris avec son père qui est facteur. Elle est témoin des principaux événements de la Commune, s'embarque fortuitement dans une montgolfière, seul moyen de transporter le courrier hors de Paris. Après la Semaine sanglante, elle réussit à s'échapper avec sa mère. Elle ne reverra son père, condamné au bagne, qu'en 1880, après l'amnistie.

Ce livre pour enfants est abon-

damment illustré et accompagné de documents d'époque commentés, en relation avec le texte. Ces documents relatent les grands événements de la Commune, mais aussi les mesures les plus emblématiques. C'est un très bon outil pour faire connaître la Commune aux enfants à partir de 8 ans !

✦ **MARIE-CLAUDE WILLARD**

Didier Daeninckx (texte) et Mako (dessins), *Louise du temps des cerises. 1871 : la Commune de Paris*, Rue du Monde, 2012, 14,50€

CAMARADES

Roman pour adolescents

En 1869, ils sont quatre adolescents. Eulalie, en Normandie, en manque d'une mère trop absente, s'enfuit après avoir brûlé la plantation de sa grand-mère ; Evguéni s'évade d'un bagne tsariste où il était interné ; à Paris, Gisèle fuit un père alcoolique et brutal ; Eddie, jeune gallois qui grimpe aux arbres, rêve de journalisme. Ils partent sans savoir qu'ils vont tous se rencontrer à Paris.

On est captivé par la description et l'évolution de ces quatre jeunes gens. On se laisse emmener par le parcours de ces personnes pendant les deux premiers tiers du livre. La dernière partie est plus décevante : on commence d'abord par penser qu'il va falloir un second livre, mais la





guerre de 1870 et la Commune sont finalement expédiées en quelques lignes. Leurs pensées et dialogues deviennent trop actuels pour être crédibles. On retiendra cependant le beau travail de l'auteur concernant le portrait de ces quatre personnages.

➤ **JEAN-LOUIS GUGLIELMI**

Shaïne Cassim, *Camarades, L'école des loisirs*, 2016, 16,50 €

ÉDOUARD VAILLANT, DE LA COMMUNE À L'INTERNATIONALE

Nous devons nous féliciter que les actes du colloque organisé le 9 décembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, par les Amies et Amis de la Commune et le dictionnaire Maitron, à l'occasion du centenaire de la mort d'Édouard Vaillant, aient été aussi prompte-

ment publiés. Neuf contributions abordent, sous des angles différents, la personnalité et l'itinéraire d'Édouard Vaillant. Après les souvenirs familiaux d'Élisabeth Badinter, arrière-petite-fille de Vaillant, Claude Pannetier revisite la biographie de Vaillant. Puis viennent différents éclairages sur les engagements et l'œuvre de Vaillant : le communiste et le proscrit (Laure Godineau) ; le « ministre » de l'enseignement et de la culture de la Commune (Jean-Louis Robert) ; le militant ouvrier du Cher (Michel Pigenet) ; l'élus parisien et le parle-



mentaire (Marcel Turbiaux) ; le leader socialiste (Gilles Candar) ; l'internationaliste, familier de l'Allemagne et du SPD (Jean-Numa Ducange) ; enfin le socialiste républicain rallié à la défense nationale en 1914 (Vincent Chambarlhac).

D'où il ressort que, malgré sa longévité politique, le personnage de Vaillant reste méconnu et a souffert d'un relatif oubli. Son choix, en 1914, de se rallier à l'union sacrée est pour beaucoup dans l'effacement de sa mémoire. Pourtant, de son vivant, le « Vieux » est considéré, aux côtés de Jaurès et de Guesde, comme le troisième homme du socialisme français, comme le père de la CGT. Mais, médiocre orateur, il n'a pas leur aura et adopte un positionnement qui n'a pas favorisé de culte, ni auprès des communistes, ni auprès des socialistes ou des syndicalistes.

« On a enterré aujourd'hui Édouard Vaillant. C'était le seul représentant encore en vie des traditions du socialisme national français, du blanquisme qui alliait les méthodes extrêmes d'action, jusques et y compris l'insurrection, au plus extrême patriotisme (...). Son socialisme était profondément patriotique, de même que son patriotisme était tenté de messianisme » (Trotski, 22 décembre 1915).

On lira donc avec profit cet ouvrage facile d'accès et qui restitue la personnalité de Vaillant dans toute sa complexité.

➤ **MP**

Claude Pannetier et Jean-Louis Robert (dir.), *Édouard Vaillant (1840-1915), de la Commune à l'Internationale*, L'Harmattan, 2016, 210 pages, 22 €

La Commune

DANS CE NUMÉRO

Édito : La réhabilitation, enfin ! · 02
Le 18 mars 2017 · 03

Histoire

Le mouvement ouvrier hongrois et la Commune · 04
L'affaire Marcerou · 08
Le destin de Constance Chartier · 12

Notre association

Deux amis s'en sont allés : Jeanne Échard · 16
Deux amis s'en sont allés : Jacques Zwirn · 16
Marseille : hommage à Gaston Crémieux · 18
Notre première soirée d'histoire · 19
Comité Trégor-Argoat : une année riche en événements · 20
Chez les Amis berrichons · 22
Chez les Ami-e-s de l'Indre · 22
Dans le Cher, prolongements de l'année Vaillant · 23
Dieppe a honoré Louise Michel et la Commune · 24
Un livre familial pour Gabriel Ranvier · 25

Actualité

L'Assemblée nationale réhabilite les communards · 26

Culture

Philippe Auguste Cattelain · 29
Paris : deux ventes aux enchères et une exposition · 27

Lectures

Louise Michel, la vierge rouge · 33
Louise du Temps des cerises · 34
Camarades · 34
Edouard Vaillant de La Commune à l'Internationale · 35

LA BROCHURE LES SERVICES PUBLICS SOUS LA COMMUNE VIENT D'ÊTRE

RÉÉDITÉE. L'édition précédente, qui datait de mars 1998, était épuisée. Sa mise à jour a permis d'étoffer quelque peu les rubriques concernant les divers services, en précisant qui furent leurs dirigeants, quelle était leur responsabilité, comment se déroula leur gestion. Les services ont été rattachés aux commissions créées au sein de la Commune, chacune des neuf commissions jouant le rôle d'un véritable ministère de tutelle.

Ce n'est pas l'un des moindres mérites de la Commune que d'avoir assuré à Paris, rapidement, efficacement et dans l'ensemble, des services publics de qualité, alors que les versaillais faisaient tout pour les empêcher d'exister et pour les saboter.

 **GEORGES BEISSON**

Directeur de la publication : Claude Willard

Ont participé à ce numéro : Jean Annequin, Nelly Bault, Claude Chrétien, Eugénie Dubreuil, Jean-Marie Favière, Jean-Louis Guglielmi, Michel Kadouch, Marc Lagana, Yannick Lageat, Éric Leboutellier, Paul Lidsky, Roger Martelli, Julien Papp, Michel Pinglaout, Michel Puzelat, Aline Raimbault, Claudine Rey, Yves Sabourdy, Marie-Claude Willard

Coordination : Michèle Camus et Michel Puzelat · **Graphisme et iconographie :** Alain Frappier

Impression : Imprimerie Maugein · **ISSN :** 1142 4524

Le prochain bulletin (70) paraîtra en avril 2017. Faire parvenir vos articles avant le 28 février 2017

 LES AMIES ET AMIS DE LA
Commune de Paris 1871

46 RUE DES CINQ-DIAMANTS 75013 PARIS · TEL : 01 45 81 60 54 · FAX : 01 45 81 47 91
courriel : amis@commune1871.org | site internet : commune1871.org

Ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 17 h · Bibliothèque ouverte aux adhérents le mercredi de 14h à 17 h (sur rendez-vous)